



2025/1431

17.7.2025

DÉCISION (PESC) 2025/1431 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 9 juillet 2025

relative à la nomination du chef de la cellule militaire de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée, et abrogeant la décision (PESC) 2025/69 (EUSDI/2/2025)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38,

vu la décision (PESC) 2023/1599 du Conseil du 3 août 2023 relative à une initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée ⁽¹⁾, et notamment son article 3,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 3, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2023/1599, le Comité politique et de sécurité (COPS) exerce le contrôle politique et la direction stratégique de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (ci-après dénommée «initiative»). En outre, le Conseil autorise le COPS à prendre les décisions pertinentes conformément à l'article 38 du traité sur l'Union européenne, y compris les décisions relatives à la nomination du chef de la cellule militaire de commandement et de soutien.
- (2) Le 8 janvier 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/69 ⁽²⁾ portant nomination du capitaine Francisco Javier LÓPEZ FUSTER en tant que chef de la cellule militaire de commandement et de soutien de l'initiative à partir du 15 janvier 2025.
- (3) Le 21 mai 2025, les autorités néerlandaises ont proposé la nomination du capitaine André (Annius) VAN DER KAMP en tant que chef de la cellule militaire de commandement et de soutien de l'initiative (ci-après dénommée «proposition de nomination»).
- (4) Le 2 juin 2025, le commandant militaire du pilier militaire de l'initiative a soutenu la proposition de nomination.
- (5) Le 18 juin 2025, le Comité militaire de l'Union européenne est convenu de recommander que le COPS approuve la proposition de nomination.
- (6) Il y a lieu de prendre une décision relative à la nomination du capitaine André (Annius) VAN DER KAMP en tant que chef de la cellule militaire de commandement et de soutien de l'initiative à compter du 16 juillet 2025.
- (7) Il y a lieu d'abroger la décision (PESC) 2025/69,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le capitaine André (Annius) VAN DER KAMP est nommé chef de la cellule militaire de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée à compter du 16 juillet 2025.

Article 2

La décision (PESC) 2025/69 est abrogée.

⁽¹⁾ JO L 196 du 4.8.2023, p. 25, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2023/1599/oj>.

⁽²⁾ Décision (PESC) 2025/69 du Comité politique et de sécurité du 8 janvier 2025 relative à la nomination du chef de la cellule militaire de commandement et de soutien de l'initiative de l'Union européenne en matière de sécurité et de défense en faveur des pays d'Afrique de l'Ouest situés dans le golfe de Guinée (EUSDI/1/2025) (JO L, 2025/69, 13.1.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/69/oj>).

Article 3

La présente décision entre en vigueur le 16 juillet 2025.

Fait à Bruxelles, le 9 juillet 2025.

Par le Comité politique et de sécurité

La présidente

D. PRONK
